

## Termes et conditions cours de groupe école sur neige 2021-22

### Info-inscriptions

- L'âge de référence pour le classement des élèves est celui au 1er janvier 2022.
- Les billets de ski ne sont pas inclus dans les programmes de cours.
- Une preuve d'âge pourrait être requise à la récupération de vos abonnements ou cartes école.
- Les prix et conditions sont sujets à changement, sans préavis.
- Des frais de majoration de 40 \$ par élève seront appliqués pour toute inscription faite dans les 5 jours avant le début des cours.
- SPÉCIFICITÉS COVID-19 : L'offre et les modalités sont sujettes à changement en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations de la Santé Publique. Nous vous aviserons le cas échéant.
- Politique de retard à la fin du cours :
  - Le moniteur arrivera au point de rencontre 5 minutes avant la fin du cours pour discuter avec les parents.
  - Si le parent n'est pas présent à l'heure de la fin du cours, un responsable de l'école prendra en charge l'enfant pour une période de 5 minutes à l'extérieur.
  - Après 5 minutes votre enfant sera reconduit au comptoir de l'école sur neige.
  - Si le parent doit récupérer l'enfant au comptoir de l'école sur neige, des frais de 10 \$ par tranche de 15 minutes seront chargés aux parents.

### Politiques d'annulation

- L'École sur neige pourrait reporter un cours de groupe en cas de force majeure. La reprise des cours aura lieu à la fin du programme.
- Tout programme peut être annulé en raison d'un nombre insuffisant d'élèves ou par manque d'employés.
- Aucune reprise ou transfert de cours en cas d'absence.
- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le début du programme.
- Des frais administratifs de 25 \$ + taxes par personne seront applicables afin de procéder soit à un crédit ou à un remboursement. Si la valeur du dédommagement est de 25 \$ ou moins, il n'y aura pas de dédommagement appliqué.

#### SPÉCIFICITÉS COVID-19 :

- Advenant le cas où une fermeture complète de la montagne devait être exigée par le gouvernement, un report de cours, un crédit ou un remboursement pour vos cours ainsi que vos cartes-école sera calculé au prorata des services rendus.
- Le processus de dédommagement, que la fermeture soit temporaire ou définitive, serait enclenché lors d'une confirmation d'une fermeture complète permanente et définitive.
- Le client aura jusqu'à 30 jours après la fermeture définitive de la station pour signifier par écrit à [ecole@valleebleue.com](mailto:ecole@valleebleue.com) une demande de remboursement plutôt qu'un crédit qui serait automatiquement appliqué, s'il n'y a pas de report de cours.